COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2019

Nombre de Conseillers	L'an deux mille dix-neuf
En exercice 15	le 10 juillet à 20 h 00
Présents 11	Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
Votants 11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.
	Date de convocation du Conseil Municipal : 04 juillet 2019
	Présents : MM. Gilles BAYLE (heure d'arrivée 20 h 10), Félix CORNET, Didier DAILLY, Michel GELY, Ladislas POTOCKI, Éric SCHWARTZ, AM. Jeandemange, Véronique NOWACZYK, Annie PANEL, Monique RENARD
	Absents excusés : Mmes Élyane THOMAS, Suzanne PERREON, Valérie CAULE, Dominique DESPLACES
	Secrétaire de séance : M. Félix CORNET

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 12 juin 2019

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des présents, soit 10 VOIX POUR.

Arrivée de Gilles BAYLE à 20 h 10

2/ Reconduction Agrément « Fruits à l'école

Monsieur le Maire profite de ce point pour annoncer les effectifs prévisionnels de la prochaine rentrée scolaire : 95 à 97 élèves. 24 élèves de CM2 partent en 6ème ce qui explique cette baisse d'effectifs. Le seuil pour la fermeture d'une classe est de 81 élèves.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent reconduire le programme « Fruits et lait à l'école ». L'établissement national France Agrimer verse une aide dans le cadre de la distribution de fruits. La commune de Lamure-sur-Azergues a souscrit à ce programme depuis 10 ans. Aujourd'hui, nous sommes sollicités pour reconduire notre agrément. Toutefois, des évolutions dans le dispositif sont présentées. Le programme « lait » est intégré à celui du fruit. Il est également précisé que seuls les produits BIO ou sous SIQO sont éligibles dans ce nouveau programme (AB, AOC/AOP, IGP, STG, LB). Aussi, il faut savoir si notre fournisseur actuel de fruits pour lequel nous privilégions le circuit court serait favorable à un agrément. On pourrait également intégrer la distribution de fromage par notre producteur local.

Le conseil municipal décide **À l'unanimité** de maintenir la distribution des fruits et du fromage à l'école auprès des enfants. Toutefois, la reconduction de l'agrément est suspendue car nous attendons la validation du fournisseur et si nous pouvons répondre aux nouveaux critères du dispositif.

Aucune délibération n'est rédigée, seul un courriel est adressé à la Conseillère Circuits de proximité de la Chambre d'Agriculture du Rhône pour qu'elle prenne attache avec notre fournisseur de fruits.

3/ Finances

Présentation des résultats au 09 juillet 2019 :

- Solde de fonctionnement : excédent de 21 622,97 €
- Solde d'investissement : excédent de 300 818,11 €

La répartition, pour l'exercice 2019, du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrements sur les mutations à titre onéreux est de 54 340,44 €.

Versement d'une subvention pour frais d'assemblée électorale concernant les élections européennes du 26 mai 2019 : 116,73 €.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'attribution de fonds de concours par la COR pour apporter un soutien financier aux communes et notamment pour la commune de Lamure-sur-Azergues dans le cadre des travaux de rénovation du terrain synthétique de football. Le montant de ce soutien financier est de 80 000,00 €.

4/ RPQS Syndicat des eaux (délibération) / Bilan de la commission intercommunale d'accessibilité / Accessibilité « Bâtiments »

A/

Objet : Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau – Exercice 2018 RPQS – (délibération n° 2019-27)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application des articles L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, le SIE de la Haute Vallée d'Azergues, compétent en matière de gestion du service public de distribution d'eau potable dans la commune, a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2018.
Ce rapport est soumis à l'assemblée communale conformément à l'article D.2224-2 du code précité.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- ↳ Après avoir pris connaissance du contenu du rapport qui lui est soumis,
- ↳ Après avoir entendu les délégués de la commune siégeant au comité syndical et en avoir délibéré,
- **DONNE** acte de la communication qui lui est faite du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau, établi par le président pour l'exercice 2018.

B/ Bilan d'accessibilité de la COR - Présentation

Transport à la demande : Pour l'année 2018, 45 usagers bénéficient de la tarification réduite au titre de l'Allocation aux Adultes Handicapés et 30 adultes handicapés aidés par l'association La Roche. En revanche, aucun usager n'a demandé de véhicule TPMR (pour les personnes à mobilité réduite). Les déplacements ont essentiellement pour objectif des déplacements médicaux sur Tarare.
47 usagers bénéficient d'une prise en charge et d'une dépose à domicile.

PAVE – Projet d'Aménagement de la Voirie et des Espaces Publics : 2 communes n'ont pas élaboré leur PAVE dont la commune de Lamure-sur-Azergues. C'est un document qui précise, pour les communes de plus de 1 000 habitants, les conditions et délais de réalisation des équipements et des aménagements en vue de rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement présentes sur le territoire de la commune.

C/ Agenda d'accessibilité de la commune

Notre agenda de mise en accessibilité pour 2017 – 2018 - 2019 prévoyait les travaux suivants :

- WC place marché
- Salle pluraliste
- Bibliothèque
- Buvette stade de football
- Mille-club

Cependant, les travaux n'ont à ce jour pu être réalisés. C'est pourquoi pour se mettre en conformité et à jour, il faudra déposer un dossier pour la fin de l'année.

5/ Devis

Présentation du devis de la société BODET : remplacement des moteurs de sonnerie des cloches
Montant : ..... 1 599,00 € HT

- ↳ *Le conseil municipal, à l'unanimité ne valide pas ce devis pour l'instant. En effet, il attend que les problèmes liés à Enedis soient résolus. Quand il y aura la certitude du fonctionnement de l'électricité secteur église – trouble électrique solutionné (surcharge, problème d'alimentation…), nous pourrons alors procéder à la validation du devis et au remplacement du moteur.*

Réfection des fenêtres – bâtiment de la gendarmerie

Devis établi par JVM – Réfection de joints silicone des menuiseries en façades (il s'agit d'une mesure provisoire et pour « panser » l'étanchéité ; sur du court terme)

- Logements (24 menuiseries) ..... 960,00 € HT
- Bureaux (3 menuiseries).. ..... 135,00 € HT

- ↳ *Le conseil municipal, à l'unanimité valide ces deux devis.*

En revanche, le conseil municipal accepte d'effectuer les travaux de remplacement de toutes les menuiseries sur le budget prochain. Des devis seront demandés auprès des artisans locaux. Aussi, il est demandé de refaire le point sur la réalisation de l'abri où nous nous étions engagés en 2017 (voir entreprises Jomard et Dulac).

Devis UGAP – acquisition de coussins pour la garderie et la bibliothèque (à la demande du Conseil Municipal des Jeunes)

- 4 coussins ....473,64 € TTC

↳ *Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis pour la garderie en prenant un coussin maxi et un coussin relax. En revanche, nous ne passons pas commande pour la bibliothèque. En effet, les coussins choisis ne permettent un bon maintien des bébés. En attente de précisions. Nous faisons donc réactualiser le devis ; le nouveau chiffrage est de 236,82 € pour l'école pour commande immédiate.*

Brigades Vertes

- 3 jours..... .....1 500,00 €
  Intervention prévue la semaine du 15 août. Précisions à demander notamment sur le nombre d'agent / jour.

Nettoyage des vitres sur les bâtiments communaux

Devis établi par la société AKESA ; société ayant racheté Ulti-Services (prestataire que nous avions auparavant)

- Entretien des vitres..... .....1 373,19 € HT

↳ *Le conseil municipal, à l'unanimité valide le devis.*

6/ Droit de préemption urbain

Vente Meunier / Lamothe – parcelles AB 151-305-307-306 « La Cime du Bourg »
Montant : ..... 140 000,00 €

↳ Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ ne fait pas valoir son droit de préemption sur le bien susmentionné.

Vente Meunier / Poulet – parcelles AB 306 (lot 8 et 4), le 5ème indivis de AB 235, 198, 263 « La Cime du Bourg »
Montant : ..... 39 000,00 €

↳ Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ ne fait pas valoir son droit de préemption sur le bien susmentionné.

7/ Acquisition foncière

Le Département propose de céder une parcelle forestière leur appartenant. Il s'agit de la parcelle AE 150 pour une superficie de 4 405 m² au prix de 560 €.
Il y a un accès par la parcelle AE 301 et elle se situe vers le Bike-Park.
Cette acquisition permettrait de faire un enrichissement de feuillus pour la biodiversité. Cette parcelle jouxte une parcelle communale sur « Champaillard ».

↳ Monsieur le Maire soumet ce projet au vote : Par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, le conseil municipal est d'accord sur le principe d'acquisition de cette parcelle mais émet quelques réserves au regard de la qualité environnementale très médiocre et compte tenu des frais qu'il faut engager. Il est donc proposé au vu de la situation un prix de 1 300 à 1 500 € l'ha, si le terrain était nu. Possibilité de répartir les frais notariés.
Il n'est pas pris de délibération à ce stade de la réflexion. Monsieur le Maire rédige directement une proposition au Département.

8/ Questions et informations diverses

a) Lecture du courrier de la COR relatif à la collecte des Ordures Ménagères. Il relate les nombreuses incivilités constatées depuis la mise en place de ce nouveau mode de collecte, la mise en œuvre des agents pour le nettoyage et qu'un point sera fait avec chaque commune en septembre.

b) Présentation du tableau des congés du personnel et fermeture de la mairie la semaine du 15 août (semaine 33).

c) Monsieur le Maire a transmis la pétition relative aux mesures estivales de La Poste avec une fermeture de 3 semaines. Elle a été transmise à la directrice adjointe au niveau du département et madame Fory, adjointe à Grandris. Pour information, monsieur le Maire cite quelques bureaux de Poste qui sont fermés durant les congés d'été : Vaugneray, Bron Parilly, Sain-Bel, St Laurent de Chamousset, Limonest, Ampuis, Liergues, Thizy, Grézieux-la-Varenne, etc... et Denicé avec une fermeture définitive.
Le bureau de poste sera donc fermé du lundi 05 août au samedi 24 août 2019. Le bureau reprendra ses activités à compter du lundi 26 août 2019. Durant cette période, les usagers pourront se rendre à St Just d'Avray et Grandris.

d) Retour sur la réunion des Maires du secteur :

- Un courrier au département pour le fauchage des routes départementales en agglomération. Conformément à l'article L.131-1 de la voirie routière pour approfondir quelles sont les contributions à la charge des communes.
- Courrier à la COR pour le projet de télémédecine sur le territoire qui a été approuvé par l'ARS. Les Maires demandent que ce service soit pris en charge par la COR. Prise de compétence générale de la COR pour la totalité de la commune (investissement de 20 000 €). Les Maires de l'ancien canton sont favorables à l'installation du service de télémédecine à la maison médicale. Un point est à approfondir pour les remboursements ; possibles si médecin référent (parcours de santé uniquement), selon l'arrêté du Conseil d'État. Le conseil municipal est favorable pour réaliser un séminaire pour inviter les médecins – coût 250 €.
- ADHA : Information auprès du public sur les formalités administratives (MSAP). Participation annuelle des communes estimée à 1,50 €/habitant. Vers une labellisation de ce service pour l'attribution d'une subvention. Les Maires estiment qu'il y a nécessité d'offrir ce service suite à la pénurie et disparition des Services Publics. Monsieur le Maire demande que le conseil municipal se positionne sur l'acceptation de financer annuellement ce service – Accord de principe : le conseil municipal par 10 VOIX POUR et 1 ABSENTION est favorable à la mise en place de cette mission pour 1 € / habitant.

e) La journée intergénérationnelle se déroulera le 14 octobre prochain à Grandris.

f) Pour le Tour de France, recensement des bénévoles pour décorer le village –Vendredi matin à 08 h 00.

g) Jumelage : Rencontre prévue du 16 au 18 juillet 2019
- Arrivée le 16/07 : Accueil puis visite de la commune
- Mercredi : Déjeuner au Mille-Club (traiteur Stéphanie Despinasse) – pris en charge par la commune
- Mercredi après-midi : Visite du Lac des Sapins avec diner à « La Voisinée »
- Jeudi : Bilan du séjour et visite du Quartier Métisseur par monsieur Potocki et départ de nos hôtes.

h) Prochaines réunions :

Réunion ou manifestation	Date	Heure (éventuellement lieu)
CONSEIL MUNICIPAL	11 septembre 2019	20 h 30
Commission Voirie	15 juillet 2019	17 h 00

Séance levée à 22 h 45.

Félix CORNET,
Secrétaire de séance

Bernard ROSSIER,
Maire

MAIRIE DE LAMURE SIAZERGUES 69870